



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Crabtree tenue le 12 avril 2021 par visioconférence, à 19 h, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Mario Lasalle :

Daniel Leblanc
Audrey Desrochers
André Picard
Sylvie Frigon
Jean Brousseau
Claude Laporte

Est également présent par visioconférence, Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Crabtree.

2021-1204-125

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

Le président d'assemblée ouvre la séance et constate le quorum.

2021-1204-126

TENUE DES SÉANCES SANS LA PRÉSENCE DU PUBLIC

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE le décret numéro 525-2021 du 7 avril 2021 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours c'est-à-dire jusqu'au 16 avril 2021 ;

ATTENDU QUE l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans la présence du public et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue sans la présence du public et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence sur l'application mobile Zoom.

ADOPTÉ

2021-1204-127

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 1^{ER}, 15 ET 29 MARS 2021

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} mars, de la séance d'ajournement du 15 mars, ainsi que de la séance extraordinaire du 29 mars 2021 soient adoptés.

ADOPTÉ

2021-1204-128

ADOPTION DES COMPTES

En plus des comptes apparaissant aux listes du lot 2 et du lot 2-1 du 9 avril



N° de résolution
ou annotation

2021, pour lesquelles les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits, une somme de 75 129,82 \$ et payés comme autorisés par le règlement 2016-291 du règlement de délégation de pouvoir de dépenser.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes du mois du lot 3 et du lot 4 du 9 avril 2021, d'une somme de 196 397,77 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

2021-1204-129

ÉTAT MENSUEL DES REVENUS ET DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du conseil municipal un état des revenus et dépenses au 31 mars 2021.

ADOPTÉ

2021-1204-130

PÉRIODE DE QUESTIONS ORALES AUX MEMBRES DU CONSEIL

Personne ne peut être présent à la séance, celle-ci se tenant sans la présence du public, le conseil prend connaissance des questions posées par écrit.

2021-1204-131

MAIRE SUPPLÉANT

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers qu'André Picard agisse comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois ou jusqu'à la nomination d'un nouveau maire suppléant.

ADOPTÉ

2021-1204-132

MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2020

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers de modifier le calendrier des séances ordinaires adopté le 2 novembre 2020 par la résolution 2020-0211-291 afin de modifier le lundi 12 juillet 2021 pour le **lundi 5 juillet 2021** ;

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier conformément au Code municipal.

ADOPTÉ

2021-1204-133

PRÉSENTATION DU RAPPORT 2020 DU MAIRE AUX CITOYENS

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code municipal, le maire, Mario Lasalle, présente le rapport des faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe de la Municipalité de Crabtree.

Sur proposition de Claude Laporte, il est unanimement résolu par les conseillers que le rapport soit diffusé sur le site web de la Municipalité, dans l'infolettre et sur la page Facebook de la Municipalité.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

2021-1204-135

**DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU
RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE 2020**

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal, le maire, Mario Lasalle, dépose le rapport annuel sur l'application du règlement sur la gestion contractuelle 2020.

**ACHAT DE DEUX CAMIONNETTES POUR LE SERVICE DES TRAVAUX
PUBLICS**

Sur proposition d'André Picard, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter les offres 16414 (cabine double, deux roues motrices) et 16475 (cabine double, quatre roues motrices) du 21 mars 2021 d'*Autos J.G. Pinard et Fils Itée*, préparée par monsieur Patrice Legault, concernant l'achat de deux camionnettes au prix total de 97 255,05 \$ incluant les taxes.

QUE les dépenses soient financées par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2021-1204-136

**EMBAUCHE DES EMPLOYÉS POUR L'ENTRETIEN DES PARCS ET
DES ESPACES VERTS - ÉTÉ 2021 -**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire l'embauche de personnel attiré à l'entretien des parcs et des espaces verts ;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de 3 personnes attirées à l'entretien des parcs et des espaces verts pour la période estivale 2021. Les horaires varieront entre 30 et 40 heures par semaine :

- Généreux, Laurent
- Laurin, Cédric
- Thébault, Joakin

QUE les taux horaires soient fixés selon la politique salariale pour les emplois étudiants ;

ADOPTÉ

2021-1204-137

**EMBAUCHE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES POUR LA
SURVEILLANCE ET L'ENTRETIEN DU PARC DU MOULIN FISK -
ÉTÉ 2021 -**

ATTENDU QU'en 2020, la surveillance du parc du Moulin Fisk a grandement été assumée par une compagnie de surveillance, mais que la gestion des incidents n'était pas optimale ;

ATTENDU QU'il y a lieu, en 2021, de faire l'embauche de personnel attiré à la surveillance et l'entretien du parc du Moulin Fisk ;

ATTENDU QUE la Municipalité a lancé un concours pour pourvoir ces postes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers de faire l'embauche de 2 employés temporaires attirés principalement à la surveillance et l'entretien du parc du Moulin Fisk pour la période estivale 2021. Les horaires varieront entre 30 et 40 heures par semaine :



N° de résolution
ou annotation

- Gendron, Éric
- Prévost, David

QUE l'embauche soit conditionnelle à la vérification des antécédents judiciaires ;

QUE les conditions d'embauche soient celles prévues à la convention collective.

ADOPTÉ

2021-1204-138

DÉMISSION D'UN SALARIÉ JOURNALIER

Sur proposition de Jean Brousseau, il est unanimement résolu par les conseillers d'accepter la démission de monsieur Marc-Antoine Malo-Blouin au poste de salarié journalier datée du 31 mars 2021.

QU'une lettre de remerciements soit envoyée à monsieur Malo-Blouin pour ses années de loyaux services.

ADOPTÉ

2021-1204-139

EMBAUCHE D'UN SALARIÉ JOURNALIER

ATTENDU la démission d'un salarié syndiqué le 31 mars 2021 ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'embaucher un nouvel employé salarié journalier ;

ATTENDU QUE la direction générale et son équipe a recommandé Francis Valois, à l'emploi de la Municipalité depuis 7 ans comme salarié temps partiel ;

ATTENDU QUE le conseil n'entend pas utiliser la période de 3 mois pour décider s'il comble le poste ;

ATTENDU QUE le conseil considère exceptionnellement l'utilisation de son droit de gérance approprié pour la situation ;

ATTENDU QUE le conseil se réserve le droit, lors d'une prochaine vacance de poste, de procéder à une embauche sans nécessairement considérer les candidatures des salariés temps partiel déjà à l'emploi de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit ;

QUE monsieur Francis Valois soit embauché à titre de salarié journalier ;

QU'une vérification des antécédents judiciaires ne soit pas exigée, considérant qu'elle a été faite lors de son embauche à titre de salarié temps partiel en 2014 ;

QUE les autres conditions d'embauche soient celles déterminées par la convention collective de travail intervenue avec le syndicat des employés-municipaux de Crabtree (CSN).

ADOPTÉ

2021-1204-140

DÉLÉGATION À LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-LA-MERCI

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree offre à son personnel une



N° de résolution
ou annotation

2021-1204-141

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

assurance collective en association avec le Fonds régional d'assurance collective des municipalités de Lanaudière, un regroupement d'autres municipalités locales de la région de Lanaudière ;

ATTENDU QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er juin 2021 ;

ATTENDU QU'un cahier des charges a été élaboré par ASQ Consultants, cabinet en avantages sociaux et M. Jean-Philippe Lamotte, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions ;

ATTENDU les dispositions prévues aux articles 569 et 576 du Code municipal du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

QUE la Municipalité de Crabtree délègue à la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Merci son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Jean-Philippe Lamotte du cabinet ASQ Consultants.

ADOPTÉ

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES INCENDIE – RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA MRC DE JOLIETTE – ANNÉE 2020 – APPROBATION

ATTENDU l'engagement de la municipalité ou ville à mettre en œuvre et à assurer le suivi des objectifs et actions du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

ATTENDU QUE selon l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, l'une des obligations administratives consiste à acheminer au ministre de la Sécurité publique, par résolution, un rapport des activités pour l'exercice précédent ;

ATTENDU QU'il a été établi que les services d'incendies des Villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée assurent le suivi et le respect des objectifs du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette ;

ATTENDU le rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2020 quant au suivi du schéma de couverture de risques incendie de la MRC de Joliette, préparé par le service d'incendies des Villes de Joliette et Saint-Charles-Borromée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau et unanimement résolu par les conseillers :

D'approuver les informations contenues au rapport annuel des activités de la MRC de Joliette pour l'année 2020 en ce qui concerne son schéma de couverture de risques incendies, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante et autoriser la transmission à la MRC de Joliette et au Ministère de la Sécurité publique.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 99-044-049 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la zone I-1 est considérée comme une zone industrielle ;

ATTENDU QUE le Règlement 2021-363 réduisait déjà le nombre de logements à deux logements maximum dans la zone I-1 ;

ATTENDU QUE la Municipalité doit se conformer au nouveau schéma d'aménagement de la MRC de Joliette qui interdit le résidentiel en zone industrielle ;

ATTENDU QU'il est prévisible que l'usine Kruger souhaite se développer et faire des agrandissements ;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite être proactif en affirmant que la construction future d'habitations multilogements dans ce secteur serait en contradiction avec le développement industriel à prévoir ;

ATTENDU QU'il y a lieu de prévoir éventuellement des zones tampons entre l'industrie et les habitations pour permettre une meilleure cohabitation ;

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 1^{er} mars 2021 ;

ATTENDU QU'un premier projet a été adopté le 15 mars 2021 ;

ATTENDU QU'un avis public de consultation écrite a été publié le 18 mars 2021 et laissait jusqu'au 6 avril 2021 pour acheminer des commentaires écrits à la Municipalité ;

ATTENDU QU'il n'y a eu aucun avis écrit ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le second projet de règlement 99-044-49 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1204-143

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 99-045

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement d'administration 99-045 pour spécifier des définitions relatives au règlement de démolition à venir.

2021-1204-144

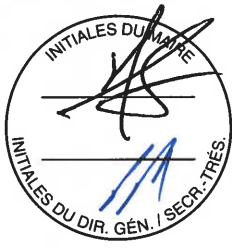
PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-368 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION 99-045

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite se doter d'un règlement de démolition ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite inscrire certaines définitions dans le règlement d'administration pour faciliter la compréhension ;

ATTENDU QUE le présent règlement doit être modifié pour rendre conforme le Règlement de démolition ;

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 12 avril 2021 ;



N° de résolution
ou annotation

2021-1204-145

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 2021-368 ayant pour effet d'ajouter certaines dispositions du règlement d'administration numéro 99-045 soit et est adopté.

ADOPTÉ

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour modifier la portée des droits acquis.

2021-1204-146

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-369 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree avait modifié en 2017 son article sur l'extension des droits acquis dans la municipalité ;

ATTENDU QUE le règlement 2017-296 permet qu'un immeuble perde son droit acquis quand l'immeuble est une perte totale ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Crabtree souhaite modifier cette disposition enfin de favoriser la conformité des constructions dans son territoire ;

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 12 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 2021-369 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1204-147

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT SUR LES DÉMOLITIONS DES IMMEUBLES

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement sur les démolitions des immeubles.

2021-1204-148

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-367 SUR LES DÉMOLITIONS DES IMMEUBLES

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite se doter d'un règlement qui va lui permettre de mieux encadrer les démolitions dans la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite éviter la démolition massive des immeubles à faible densité dans son territoire ;

ATTENDU QUE le pouvoir habilitant pour l'adoption d'un règlement régissant la démolition d'immeubles se trouve aux articles 148.0.1 à 148.0.26 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) et à l'article 141 de la Loi sur le patrimoine culturel (R.L.R.Q., c. P-9.002) ;

ATTENDU QUE le règlement régissant la démolition d'immeubles vise à assurer le contrôle de la démolition de tout immeuble visé en interdisant la



N° de résolution
ou annotation

démolition, à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu un certificat d'autorisation à cet effet ;

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme de la province de Québec*, le conseil municipal de la Municipalité de Crabtree peut adopter un règlement régissant la démolition d'immeubles sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE l'article 148.0.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet au conseil municipal de s'attribuer les fonctions conférées à un comité de démolition par le chapitre V.0.1 du Titre I de cette loi ;

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 12 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement numéro 2021-367 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1204-149

AVIS DE MOTION — RÈGLEMENT AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

Daniel Leblanc donne Avis de Motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 pour donner certaines directives concernant les espaces verts et la coupe d'arbre dans la municipalité.

2021-1204-150

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 2021-370 AYANT POUR EFFET DE MODIFIER CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 99-044

ATTENDU QUE le conseil souhaite conserver un couvert forestier dans sa zone urbaine pour réduire/éviter les îlots de chaleur dans la municipalité ;

ATTENDU QUE le conseil souhaite avoir un minimum d'espace vert aménagé pour les nouvelles constructions ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaiterait minimiser l'impact des grands stationnements d'asphalte et sans verdure des nouvelles constructions dans la municipalité ;

ATTENDU QU'un Avis de motion a été donné le 12 avril 2021 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Daniel Leblanc, et unanimement résolu par les conseillers que le premier projet de règlement 2021-370 ayant pour effet de modifier certaines dispositions du règlement de zonage numéro 99-044 soit et est adopté.

ADOPTÉ

2021-1204-151

ADHÉSION AU PROGRAMME ECON'EAU DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT

Sur proposition de Daniel Leblanc, il est unanimement résolu par les conseillers d'adhérer au programme Écon'eau du Réseau Environnement pour l'année 2021-2022 pour la somme de 900 \$ avant les taxes.

QUE le maire, monsieur Mario Lasalle et le directeur général, monsieur Pierre Rondeau, soient autorisés à signer l'entente avec le Réseau Environnement.



2021-1204-152

N° de résolution
ou annotation

QUE les crédits disponibles soient pris dans le poste 02-470-00-494-00.

ADOPTÉ

**ACHAT DE GRÉ À GRÉ ET INSTALLATION DE MODULES DE JEUX
DANS LE PARC DE L'ÉRABLIÈRE**

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la directrice adjointe aux travaux publics à procéder à l'achat d'un module de jeux au parc de l'Érablière pour un montant maximal de 30 000 \$ incluant les taxes nettes.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 03-310-10-000-00.

ADOPTÉ

2021-1204-153

TRAVAUX POUR DE NOUVELLES PORTES À L'ARÉNA

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux de remplacement de portes à l'aréna, tels que décrits dans l'offre de Vitrierie Joliette datée du 10 avril 2021, préparée par Alex Arbour, pour un montant de 23 512,38 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés dans le poste 02-701-30-522-00.

ADOPTÉ

2021-1204-154

**RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT RELATIVE AU
RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2020-366**

Le secrétaire-trésorier fait lecture du résultat de la procédure d'enregistrement relative à l'approbation du règlement 2021-366 décrétant une dépense de 2 015 450 \$ et un emprunt de 2 015 450 \$ pour la conception et l'aménagement d'installations au parc Denis-Laporte.

2021-1204-155

**CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR L'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS DU
PARC ARMAND-DESROCHERS**

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager le parc Armand-Desrochers dans le cadre d'un projet (23-080-00-721) ;

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en plusieurs étapes ;

ATTENDU QUE le montant de dépenses maximal pour ce projet est de 200 000 \$;

ATTENDU QUE la différence de 100 000 \$ sera financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de lumières pour les sentiers du parc Armand-Desrochers, tels que décrits dans la soumission 22546658-00 de Lumen datée du 22 mars 2021, préparée par Jonathan Raymond, pour un montant de 31 699,49 \$ incluant les taxes.

QUE la dépense soit financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

APPUI AU PROJET « DES AINÉS POUR LES JEUNES – DES JEUNES POUR LES AINÉS »

La conseillère Sylvie Frigon dénonce son intérêt dans la question et ne prend pas part aux discussions et ne participe pas au vote qui en résulte.

ATTENDU l'expertise reconnue de l'organisme Aux bonheurs des aînés Lanaudière auprès des aînés ;

ATTENDU QUE son territoire d'intervention couvre la Municipalité de Crabtree et que plusieurs membres proviennent de celle-ci.

ATTENDU l'expertise reconnue de la Maison des Jeunes de Crabtree ;

ATTENDU QUE les jeunes de 12 à 17 ans de la Municipalité Crabtree pourront participer aux activités, tant à l'école primaire, qu'en fréquentant la Maison des Jeunes de Crabtree ;

ATTENDU QUE notre Municipalité s'est engagée envers ses jeunes et envers ses aînés. Elle souhaite favoriser le plein épanouissement de ses citoyennes et ses citoyens. Elle encourage la réussite scolaire et trouve qu'il est important de développer des solidarités entre les générations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean Brousseau, et résolu à la majorité des conseillers qui n'ont pas dénoncé d'intérêt sur le sujet que la Municipalité de Crabtree confirme que le projet « Des aînés pour les jeunes – des jeunes pour les aînés » s'inscrit dans ses orientations envers les aînés et envers les jeunes.

QUE La Municipalité s'engage à faciliter le recrutement des jeunes et des aînés par la promotion des activités dans ses outils de communication usuels (infolettre, bulletin municipal, panneau électronique, etc.) et de déléguer une personne à participer au comité d'évaluation pour les trois rencontres prévues durant l'année.

ADOPTÉ

2021-1204-157

RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AU CENTRE DE FEMMES MARIE-DUPUIS 2021-2022

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers de renouveler l'adhésion pour 2021-2022 au Centre de femmes Marie-Dupuis pour la somme de 15 \$.

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

2021-1204-158

ACHAT ET INSTALLATION D'UNE TOILE SOLAIRE POUR LE BMX (PROJET 23-080-00-725)

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat et l'installation d'une toile solaire au BMX, tel que décrit dans le document de soumission S00589 de Techsport daté du 29 mars 2021, préparée par Marie-Claude Verret, pour un montant de 24 539,11 \$ incluant les taxes.

QUE les crédits disponibles soient puisés dans le poste 03-310-10-000-00.

ADOPTÉ

2021-1204-159

CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LES TOILES D'OMBRAJE AU PARC ARMAND-DESROCHERS

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager le parc Armand-Desrochers dans le cadre d'un projet (23-080-00-721) ;



N° de résolution
ou annotation

2021-1204-160

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en plusieurs étapes ;

ATTENDU QUE le montant de dépenses maximal pour ce projet est de 200 000 \$

ATTENDU QUE la différence de 100 000 \$ sera financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de toiles d'ombrage au parc Armand-Desrochers, tel que décrit dans le courriel daté du 5 avril 2021 de Steve Grindlair de la compagnie Voile Ombrage Québec, pour un montant de 50 589 \$ incluant les taxes.

QUE la dépense soit financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

CONTRAT DE PRÉPARATION AVANT L'ASPHALTAGE DES SENTIERS AU PARC ARMAND-DESROCHERS

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager le parc Armand-Desrochers dans le cadre d'un projet (23-080-00-721) ;

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en plusieurs étapes ;

ATTENDU QUE le montant de dépenses maximal pour ce projet est de 200 000 \$

ATTENDU QUE la différence de 100 000 \$ sera financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux de préparation à l'asphaltage des sentiers au parc Armand-Desrochers, tel que décrit dans le document de soumission du 7 avril 2021 de Rosaire Bouchard de la compagnie Excavation Rosaire Bouchard, pour un montant de 19 223,82 \$ incluant les taxes.

QUE la dépense soit financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2021-1204-161

ADHÉSION À L'ASSOCIATION RÉGIONALE DE LOISIRS POUR PERSONNES HANDICAPÉES DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Sylvie Frigon, il est unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'adhésion à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière pour 2021-2022 pour la somme de 100 \$;



2021-1204-162

N° de résolution
ou annotation

QUE les crédits disponibles soient puisés au poste 02-130-00-494-00.

ADOPTÉ

CONTRAT D'ASPHALTAGE DES SENTIERS AU PARC ARMAND-DESROCHERS

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager le parc Armand-Desrochers dans le cadre d'un projet (23-080-00-721) ;

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention de 100 000 \$ dans le cadre du Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA) ;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en plusieurs étapes ;

ATTENDU QUE le montant de dépenses maximal pour ce projet est de 200 000 \$

ATTENDU QUE la différence de 100 000 \$ sera financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie Frigon et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser les travaux d'asphaltage des sentiers au parc Armand-Desrochers, tel que décrit dans le document de soumission de Mathieu Baillargeon de Pavage J.D. pour un montant unitaire de 20,63 \$ le mètre carré, pour un total approximatif de 25 616,89 \$ incluant les taxes.

QUE la dépense soit financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2021-1204-163

ACHAT D'ÉCLAIRAGE DE GRÉ À GRÉ POUR LA PLACE DU CENTENAIRE AU PARC EDWIN CRABTREE

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager la place du centenaire au parc Edwin Crabtree dans le cadre d'un projet (23-080-00-724) ;

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention de 160 000 \$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

ATTENDU QUE ce projet bénéficiera d'une aide financière de Produits Kruger de 40 000 \$;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en plusieurs étapes ;

ATTENDU QUE le montant de dépenses maximal pour ce projet est de 246 000 \$;

ATTENDU QUE la différence de 46 000 \$ sera financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Audrey Desrochers et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de l'éclairage au parc Edwin Crabtree, tel que décrit dans le document de soumission daté du 12 mars 2021 de Jonathan Raymond de la compagnie Lumen pour un montant de 26 290,05 \$ incluant les taxes.



2021-1204-164

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103IMP

QUE la dépense soit financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

ACHAT DE MOBILIER URBAIN DE GRÉ À GRÉ POUR LA PLACE DU CENTENAIRE AU PARC EDWIN CRABTREE

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager la place du centenaire au parc Edwin Crabtree dans le cadre d'un projet (23-080-00-724) ;

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention de 160 000 \$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

ATTENDU QUE ce projet bénéficiera d'une aide financière de Produits Kruger de 40 000 \$;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en plusieurs étapes ;

ATTENDU QUE le montant de dépenses maximal pour ce projet est de 246 000 \$

ATTENDU QUE la différence de 46 000 \$ sera financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ATTENDU QUE la Municipalité prévoit l'installation de :

- 8 bancs
- 1 banc berçant
- 1 fontaine pour boire et remplir les bouteilles d'eau
- 1 unité de recyclage triple

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Audrey Desrochers et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser l'achat de mobilier urbain au parc Edwin Crabtree, tel que décrit dans la confirmation de prix de Tessier Récréo-Parc 35882 daté du 29 mars 2021 de Martine Gervais pour un montant de 29 746,33 \$ incluant les taxes.

QUE la dépense soit financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

2021-1204-165

FOURNITURE DES PAVÉS ET CONSTRUCTION DES SENTIERS DE GRÉ À GRÉ POUR LA PLACE DU CENTENAIRE AU PARC EDWIN CRABTREE

ATTENDU QUE la Municipalité désire aménager la place du centenaire au parc Edwin Crabtree dans le cadre d'un projet (23-080-00-724) ;

ATTENDU QUE ce projet a été reconnu admissible à une subvention de 160 000 \$ dans le cadre du Fonds Régions et Ruralité (FRR) ;

ATTENDU QUE ce projet bénéficiera d'une aide financière de Produits Kruger de 40 000 \$;

ATTENDU QUE le projet sera réalisé en plusieurs étapes ;

ATTENDU QUE le montant de dépenses maximal pour ce projet est de 246 000 \$

ATTENDU QUE la différence de 46 000 \$ sera financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Audrey Desrochers et unanimement résolu par les conseillers d'autoriser la fourniture des pavés et la construction des sentiers au parc Edwin Crabtree, tel que décrit dans le document de soumission daté du 1^{er} avril 2021 d'Alexandre Plante des Entreprises Roseneige inc (9190-8673 Québec inc), pour un montant de 99 299,03 \$ incluant les taxes.

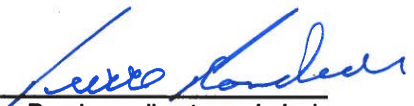
QUE la dépense soit financée par les crédits disponibles au fonds de roulement, lesquels seront remboursés en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉ

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h 08.



Mario Lasalle, maire



Pierre Rondeau, directeur général
et secrétaire-trésorier

Je, Mario Lasalle, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.